

CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE

SECTEUR
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

1, Boulevard Paul Montel
06300 Nice
Tél. 04 93 80 88 10
chrs@fondationdenice.org



Table des matières

LA FONDATION DE NICE EN 2022	3
1. Le CHRS en chiffres 2022.....	17
1-1 Les journées.....	17
1-2 Les admissions (en personnes).....	18
1-3 Les admissions en ménages/en personnes.....	18
1-4 Nombre de personnes sorties.....	19
1-5 Les sorties en ménages.....	19
1-6 Les suivis.....	20
1-7 La durée des séjours (sur les sortants en jours).....	20
1-8 Les logements au CHRS.....	21
1-9 Population accueillie	21
1-9-1 Répartition.....	21
1-9-2 Age des personnes accompagnées.....	22
1-10 Typologie des ménages accompagnés	22
1-11 Type de ressources par ménage à l'entrée	23
1-12 Type de ressources par ménage à la sortie (sur 78 ménages sortants).....	23
1-13 Le logement à la sortie du CHRS sur 51 ménages (uniquement sur l'Insertion, la Stabilisation et l'Urgence)	24
1-14 Situation par rapport à l'emploi sur les personnes sortantes (sur 135 personnes).....	24
2. "L'Aller-Vers" en chiffres.....	26
3. L'Atelier Adaptation à la Vie Active (AAVA).....	26
4. "De La Rue Au Logement", une expérimentation du CHRS.....	27
4-1 Présentation du projet.....	27
4-2 La philosophie du projet.....	28
4-3 Les principes fondamentaux de l'accompagnement social.....	29
4-4 DLRAL au sein de la Fondation de Nice.....	30
4-4-1 Les modalités d'intervention et l'équipe	30
4-4-2 La montée en charge en 2022 / 2023.....	30
4-5 Répartition par sexe	30
4-6 Répartition par tranches d'âges.....	31
4-7 Ressources des bénéficiaires au 31 décembre 2022.....	31
4-8 Typologie des interventions.....	32
4-9 Le processus d'admission.....	32

4-10 Evolution / aménagement du projet initial.....	33
4-11 Observations : Adaptabilité et proximité.....	34
4-12 Projections sur l'année 2023.....	34
5. Accompagnement temporaire des sortants de détention et ou sous-main de justice	34
5-1 Les admissions, la commission d'insertion SPIP/ La Fondation de Nice	34
5-2 Occupation des 8 places d'hébergements	35
5-2-1 Le public.....	36
5-2-2 Répartition par sexe.....	36
5-2-3 Répartition en fonction de l'âge	36
5-3 Les principes de l'intervention.....	36
5-4 Les ressources.....	37
5-5 Les conditions de sortie pour les 13 personnes	37
6. Conclusion et Perspectives	39



LA FONDATION DE NICE EN 2022

REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2022,

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 453 collaborateurs-trices réparti.e.s sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, avec un budget de fonctionnement de 27 millions d'euros, la Fondation accompagne plus de 10 000 personnes chaque année et gère 482 logements dont 59 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

FONDATION DE NICE
Patronage Saint-Pierre Actes
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Cofinancé par l'Union européenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Président Emmanuel Macron

REGION SUD
Président Laurent Goussault

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
Président Jean-Claude Gaudin

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR
Président Jean-Michel Gattolin

VILLE DE NICE
Président Jean-Michel Gattolin

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale" (ESUS)

Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 8 domaines d'activités stratégiques :

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social

qui se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : santé-addictions, hébergement-logement et asile-insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, mettre à l'abri, accompagner (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Halte de nuit, Appartements de Coordination Thérapeutique, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Accompagnement Social Lié au Logement, équipe mobile prévention des expulsions, agir pour les difficultés locatives)
- Soutenir l'insertion des personnes bénéficiaires de la protection internationale (plateformes réfugiés, cohabitations solidaires, Programme Investir dans les Compétences Intégration Professionnelle des Réfugiés)
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Centre d'Accueil, d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogue, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions).
- Un jardin solidaire et une épicerie sociale viennent compléter les actions au sein du secteur, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale des personnes accompagnées.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale

Un Chez Soi d'Abord créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui achève sa montée en charge pour loger et accompagner 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

En 2022, ce secteur aura organisé en urgence l'hébergement citoyen de 230 déplacés de guerre Ukrainiens sur le département, se sera vu attribuer un centre provisoire d'hébergement pour 46 bénéficiaires de la protection internationale et repense le projet de la Halte de nuit pour l'ouvrir sans interruption estivale.

Le Secteur Accès à l'Emploi

repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'activité n'est pas ici vue comme un objectif final mais comme un moyen d'accès à l'autonomie.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, la mise en situation de travail et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi, Equipe Emploi Ukraine)
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion,)
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA et demandeurs d'emploi longue durée (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi séniors, plateforme emploi, projet Roya)
- Accompagner à l'emploi des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet coach emploi)
- Aller à la rencontre des personnes sans abri : équipe mobile emploi
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (centre de pré-orientation)
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie (Auto-école sociale passage du code de la route, réalisation de bilan en lien avec l'emploi)
- Favoriser la mobilité inclusive et solidaire grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie)

En 2022, ce secteur s'est associé à la solidarité locale pour accompagner des déplacés de guerre Ukrainiens vers la reprise d'un emploi, a démarré le dispositif premières heures en chantier pour faciliter la reprise progressive d'une activité pour des publics en situation de précarité.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles

réunit les établissements et services œuvrant au sein de la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confié.e.s par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de deux domaines d'activités stratégiques : l'enfance et la jeunesse qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescent.e.s et des jeunes majeur.e.s tout en favorisant l'accès à l'autonomie (3 maisons d'enfants à caractère social, enfance, adolescents et adolescentes, service appartements)
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs non accompagnés (service mineurs non accompagnés dans le diffus)
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (plateforme de services jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité)

- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu ressources)

Le Siège Social

complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, la direction des ressources humaines, la direction administrative et financière, la direction de l'immobilier complétées depuis 2021 d'une responsable communication et levée de fonds. Elles apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment au bon emploi des fonds publics.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation

Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.
-

L'innovation sociale afin de :

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Les grandes évolutions et faits marquants 2022

La disparition en septembre 2022 de Louis-Xavier Michel, président d'honneur de la Fondation et père fondateur avec Bruno Dubouloz de l'association du Patronage Saint-Pierre ACTES. Nous souhaitons lui rendre hommage pour son engagement, sa vision, il continuera d'inspirer nos actions dans le droit fil des valeurs qu'il incarnait de partage et de solidarité.

Une revalorisation salariale des métiers du social attendue mais incomplète car elle exclut injustement les métiers de l'accès à l'emploi ainsi que les postes administratifs.

Un renouvellement des équipes de direction qui se poursuit avec deux nouveaux directeurs, de nouveaux responsables d'activités. L'enjeu d'attractivité demeure entier sur les postes de cadres et les fonctions support au vu de la nécessaire diversification et professionnalisation des compétences attendues sur les fonctions de gestion et d'encadrement.

La gestion de crise comme élément de fonctionnement des directions opérationnelles avec l'accueil en urgence des déplacés de guerre Ukrainiens. C'est désormais une compétence de base de la fonction de direction de savoir à la fois gérer le quotidien et faire face aux imprévus en termes de besoins sociaux élevés. Les crises sociales, humanitaires, climatiques, politiques, sanitaires se succèdent et nécessitent des compétences et moyens spécifiques.

Les perspectives 2023

Avec la disparition au cours des 5 dernières années de nos pères fondateurs, le renouvellement important de la ligne hiérarchique, 2023 devra s'atteler à transmettre dans les services le récit de notre histoire et la vision d'une organisation au service des publics les plus précaires, afin de perpétuer la continuité de nos valeurs fondatrices.

Le renforcement de l'attractivité de nos métiers restera une priorité avec des développements qui marquent nos difficultés de recrutements et de fidélisation notamment dans le secteur de la protection de l'enfance. La revalorisation de la valeur du point pour tous, les travaux destinés à favoriser l'émergence d'une nouvelle convention collective unique étendue, plus de souplesse dans les organisations de travail devraient nous permettre de mieux reconnaître la diversification de nos métiers et qualifications et attirer de nouveaux profils. Nous engageons une réflexion avec l'Université sur **la professionnalisation du travail pair** et poursuivons nos travaux sur les conséquences de la dématérialisation sur la fracture numérique.

L'évolution de nos pratiques professionnelles continuera de s'enrichir de nouvelles méthodes d'intervention comme la multiréférence, les valeurs du rétablissement dans l'accompagnement social, Individual Placement and Support en matière d'accès à l'emploi qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Il s'agira également en 2023 après la structuration nécessaire d'une politique de communication, d'axer les interventions sur la levée de fonds auprès d'entreprises privées, de fondations.

Grâce à un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, un terrain sera mis à notre disposition pour installer un tiers lieu composé notamment d'un jardin solidaire. Ce site sera un outil pédagogique et thérapeutique destiné aux personnes accompagnées.

Enfin, 2023 sera l'année du développement du secteur Enfance Jeunesse Familles avec la renégociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour 4 ans, intégrant une nouvelle unité 3-6 ans et la gestion d'une nouvelle Maison d'enfants à caractère social sur le domaine de l'Enfance de la Trinité.

Nous accompagnerons également, malgré les difficultés de fin d'année, le déploiement en centre-ville à Nice de services de proximité aux usagers de drogue afin de promouvoir une politique d'accès aux soins et de réduction des risques et des dommages pour ce public prioritaire, sans oublier la poursuite d'expérimentation en matière d'accès à l'emploi des personnes ayant des troubles psychiques avec le nouveau métier du job coach et le un chez soi jeunes.

Chiffres Clés Hébergement et Logement

4,9

en M d'euros, le Budget
du Domaine d'Activité
Hébergement et
Logement

940

en KEuros, le
montant des
loyers des
hébergements du
CHRS

2022

8 793

nombre de
nuitées à la Halte
de nuit

158

Hébergements
au CHRS

1 457

Visites à domicile
effectuées en 2022 à
l'Unité Logement

49

en % des
sorties du CHRS,
en bail privé ou
social

27

Le nombre de
travailleurs
sociaux

96

en pourcentage le
taux d'occupation de
la Halte de nuit

8

arrivés dans
l'équipe en 2022

17

le nombre d'année
d'ancienneté
moyenne au CHRS

5 947

le nombre de
passages matin
et soir à la
Halte de nuit

304

le nombre de
personnes refusées à
la porte à la Halte de
nuit

3,5

le nombre d'année
d'ancienneté
moyenne à l'Unité
Logement

Le domaine d'activité Hébergement- Logement a été créé dans le cadre de la restructuration globale du secteur social et médico-social dans une logique de cohérence des dispositifs, actions et de l'organisation managériale. Le domaine a connu un important développement par la mise en place du plan pauvreté, le déploiement de la stratégie du « logement d'abord » et les évolutions des modèles d'accompagnements.

Ces évolutions conduisent à repenser l'organisation sur la forme (ligne hiérarchique, cohérence...) et sur le fonds (projet d'établissement et de service).

La présentation d'organisation qui suit, a pour ambition de croiser l'ensemble des évolutions citées et de mettre en cohérence des éléments qui pouvaient jusqu'alors apparaître disparates et sans liens.

Elaborer avec les personnes des préconisations concertées sur la situation permettant de :

- Mobiliser ou remobiliser les ménages, grâce à l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire pour rechercher des solutions aux difficultés rencontrées.
- Favoriser la mobilisation des dispositifs existants qui contribuent à aider les ménages face à leurs problématiques.
- Rechercher des solutions adaptées pour un éventuel relogement. Trouver des solutions alternatives à toutes mise à la rue.
- Proposer une action volontariste sur l'accès à l'emploi.
- Mobiliser les dispositifs de soins tant sur le domaine somatique que psychique.
- Avoir une action volontariste sur l'usage d'habiter

Le Domaine d'activité Hébergement logement est composé de 50 salariés pour un équivalent de 49,2 ETP.

21 sont des travailleurs sociaux (CESF, TISF, ES, AS). Et nous avons 3 travailleurs pair dans le Domaine d'activité.

Les équipes sont encadrés par 3 cadres de proximité (Chef de service ou Coordinateur).

Les équipes du Domaine d'activité Hébergement et logement ont accompagné 993 personnes en 2022 :

- 186 pour la Halte de nuit
- 365 pour le CHRS
- 442 pour l'Unité Logement

ORGANIGRAMME DA H&L

Emilie DONIER
Assistante de direction

Zeina ZARIF-BRAYE
Directrice du
Secteur I

Martin POURBAIX
Responsable d'Activité

Jean-Louis BEE
Chef de Service
CHRS

Samar SUFAN
Secrétaire CHRS

Nathalie VITALE
Secrétaire CHRS

Travailleurs Sociaux:

Cécilie CARBETTI, Nathalie JUSTES, Nicolas POINT, Sylviane FERRATO, Marina POLIDORI, Amina BOUHADJAR, Stéphanie BUFFOLI, Sylvie BERNARD, Delphine DEMONGET, Coralie LAZZERINI, Eva LOZACH, Karen KLOPMAN, Vincent GIAUFFRET, Sylvain CHANGENOT

Psychologues: Dominique COSTA et Sylvie YAHIAOUI

ASH: Yasmine FOUAD et _____

Amandine FABRE
Coordinatrice
ULAM

Maroua KHEDHIRI

Secrétaire ULAM et HDN

Stéphane POGGI
Coordinateur
Halte de Nuit

Travailleurs Sociaux:

Julie RABASSE, Emmanuel MIRALLES, Idriss SOILIHI, Ibtissem BAILI, Lory NEVEU-MARTINEZ, Marine COSTA, Margaux LANTERO,

CIP:

Mina NAJI, Hanane BOUSLILIH, Elodie GLASMAN, Chloé EMMANUELIDIS

Travailleur socio-juridique: Manon FRITSCH

Travailleur Pair: Michel LEANDRO, Samira FRIDMANN

Agents d'accueil:

Khalid BELOUNIS, Arame DIOUF, Lassaad HABAIEL, Françoise SKUTA, Sonia BEN-MESSAOUD, Christel AMETLLER

Surveillants de Nuit:

Mohamed AKEB, Christel AMETLLER, Ali MEROUANE, Arnold ADJA, Shkelzen KINGJI

Travailleur Social: Khadidja BRAHIMI

Les bénéficiaires sont en majorité des hommes (60%), isolés, entre 25 et 50 ans. Même si nous constatons un vieillissement des personnes accompagnés.

Le travail réalisé par les équipes du Domaine d'activité hébergement logement se découpe en 3 types d'accompagnements distinct selon les dispositifs :

- Halte de nuit : accueil et mise à l'abri avec possibilité d'accompagnement social (ouverture des droits et orientation principalement)
- CHRS : accompagnement social global dans un hébergement, comprenant un volet emploi important.
- Unité logement : Evaluation sociale et bilan, puis mise ne place d'un accompagnement ciblé sur la/les problématiques repérées ou orientation.

Le CHRS et l'unité logement travaille en accompagnement individuel, principalement en aller-vers.

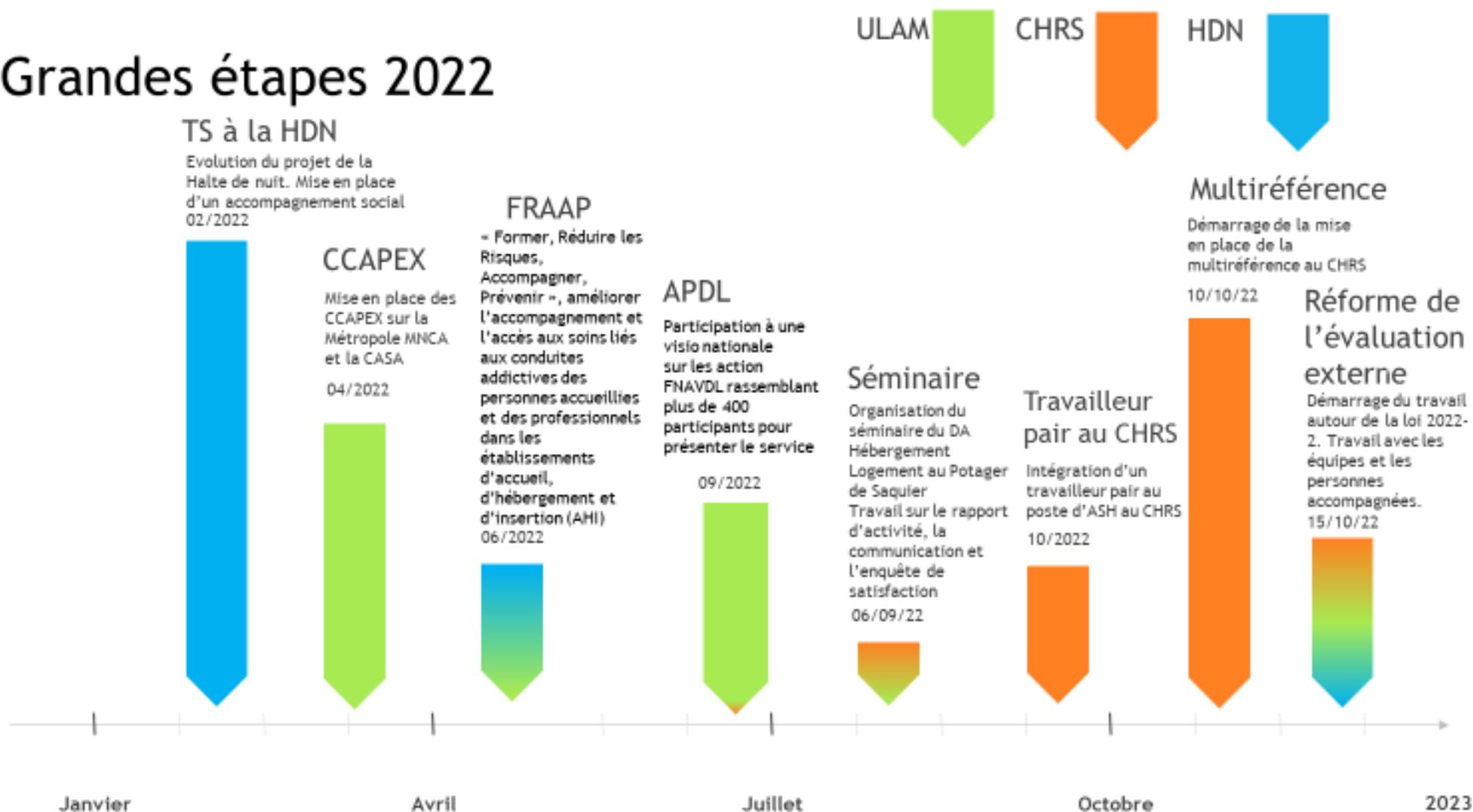
Le CHRS complète son accompagnement par des ateliers collectifs. La Halte de nuit propose des activités socioculturelles.

Services	Budget	Nbrs places	Cout/place
APDL	216 400	175	1 236
ASLL	250 000	200	1 250
SPEL	449 400	180	2 496
CHRS	2 913 449	270	10 790
HDN	763 100	43	17 746

Le domaine d'activité se définit par une capacité d'intervention auprès des personnes qui rencontre des difficultés liées au logement. Il développe des actions de prévention, d'accompagnement et d'hébergement dans le cadre du projet de la Fondation de Nice et du secteur social et médico-social.

Niveau d'intervention	Objectifs	Publics	Dispositifs	Saisine des dispositifs	Modalités d'actions	Durée de l'action	Nbrs de places	Budget
Dispositif d'actions primaires (situations préoccupantes)	Prévenir précocement les risques avant toutes formes d'aggravations. Maintenir dans le logement	Ménages ou personnes isolées majeurs, locataire de leurs logements	Agir Pour les Difficultés Locatives (APDL)	Bailleurs sociaux	Equipe mobile. Intervention dans les domiciles. Accompagnement de courte durée visant à la mobilisation du droit commun	De 1 à 8 mois maximum	175	216 400
Dispositif d'actions secondaires (Situations préoccupantes, interventions à toutes les phases contentieuses).	Accompagner Orienter.	Ménages ou personnes isolées majeurs, locataires de leurs logements	Service de prévention des expulsions (SPEL).	Etat/DEETS via la CCAPEX et l'unité prévention des expulsions	Principes d'actions basé sur « l'Aller vers » Primauté des visites à domicile	De 1 à 8 mois Maximum	180	449 400
	Maintenir dans le logement ou relogement. Accent mis sur les réponses rapides		Accompagnement lié au logement (ASLL)	Métropole NCA/CASA Métropole NCA FSL pour l'ASLL		De 4 à 12 mois Maximum	200 mesures / 110 ménages	250 000
Dispositif d'actions tertiaires (Situations très dégradées, nécessitant une intervention globale)	Héberger, Abriter Accompagner, Orienter. Reloger.	Ménages ou personnes isolées majeurs connaissant de graves difficultés.	Centre d'hébergement et de réinsertion social (CHRS)	Etat/DEETS Via le SIAO	Accompagnement global. Principe de la multi référence et du rétablissement.	Pas de durée réglementaire	270	2 913 449
	Aider à accéder ou à recouvrer une autonomie personnelle et sociale.		Halte de nuit	Etat/Ville de Nice	Principe de l'inconditionnalité	4 mois renouvelable 1 fois	43	763 100

Grandes étapes 2022



Les principes d'accompagnement des dispositifs SPEL et APDL de l'Unité Logement ont été dès sa création sur les principes de l'aller-vers en multi référence. En 2023, l'ASLL rejoindra cette méthode, dans le cadre d'une nouvelle organisation réfléchi en 2022.

La Multi référence au CHRS, prévu au CPOM (2021/2025) a fait un grand bond en avant en 2022, avec la mise en place d'un accompagnement externe au changement. Le schéma d'organisation a été travaillé et arrêté en équipe, avec un modèle de multi référence propre au CHRS de la Fondation de Nice. La mise en application a démarré en 2023.

En complément, un travailleur pair a été recruté sur un poste d'ASH (Agent Social Hôtelier) avec comme feuille de route :

- Une meilleure visibilité des hébergements en site occupée,
- Une Gestion de l'organisation des interventions techniques (interne et externe),
- Et une présence à l'état des lieux de sortie, avec pour objectif le suivi des actions d'équipement de l'appartement pour limiter la vacance des hébergements

Le travailleur pair aura également pour mission d'accompagner dans l'usage d'habiter et le pouvoir d'agir les personnes hébergées à partir de son savoir expérientiel. L'ensemble du domaine d'activité a initié un travail sur l'amélioration en continu de la qualité.

Avec pour principe de base d'associer systématiquement les personnes accompagnées à toutes les actions d'autoévaluation, partant du principe que nous souhaitons les consulter sur le fonctionnement des établissements, l'accompagnement éducatif et social. Ce principe renforce le sens de l'évaluation pour les équipes et est en accord avec le développement du pouvoir d'agir qui est une grande orientation stratégique de la Fondation de Nice.

Au sein du Domaine d'activité, les services ne sont pas au même niveau : le CHRS dispose déjà d'outils et de process, quand la Halte de nuit et l'unité logement non soumis à ces obligations, en sont aux prémises et doivent créer les outils comme :

Un Livret d'accueil avec les droits et devoirs

Une charte de déontologie et de confidentialité adapté à chaque unité et à la diversité des profils des collègues (multi référence, travail pair...)

Le deuxième point sur lequel nous avons engagé une réflexion, est de trouver comment récolter la parole des usagers :

- Questionnaire oral avec prise de note au milieu de l'accompagnement et questionnaire de satisfaction à la fin
- Groupe de parole avec intervenant et séminaire des usagers
- Groupe de parole et questionnaire de satisfaction à la fin

La méthodologie retenue pour ce travail est d'avancer par unité, de se réunir avec l'ensemble des collègues pour faire un état des lieux de l'existant, de réaliser une autoévaluation par service

Un partage de nos travaux est effectué au niveau du Secteur avec les autres Domaines d'activité (« Santé et Addiction » et « Asile et Insertion »).

Sur l'ensemble du Domaine d'activité, le plan de formation propose des formations récurrentes : gestion des conflits, Premiers soins en santé mentale, Prévention de la radicalisation, remise à niveaux de la conduite (par l'autoécole sociale de la Fondation de Nice).

En plus de ces formations récurrentes, en mutualisation avec les autres DA du secteur, nous avons eu l'opportunité de former des collègues sur les sujets de « l'interculturalité dans le logement », la méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre).

Enfin, 2 salariés du secteur ont suivi la formation du Maître d'apprentissage afin de pouvoir accueillir des apprenties dans nos services en partenariat avec HETIS.

L'année 2021 a vu la conclusion du nouveau CPOM qui fixe les orientations de l'établissement pour les années 2021/2025. Nous nous attachons avec l'équipe à la mise en œuvre des objectifs qui dans les grandes lignes se déclinent ainsi :

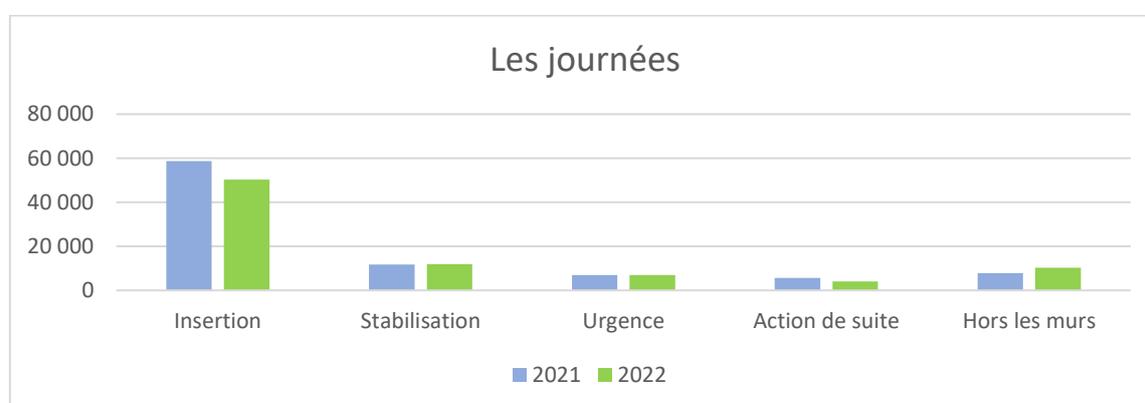
- I- Intégration de l'offre d'hébergement d'urgence à l'offre CHRS dans le respect des dispositions de la Loi Elan. Il s'agit de rattacher la HDN au périmètre du CPOM même si celle-ci reste une action subventionnée.
- II- Fixer à 1% de diminution annuel la DRL sur 5 ans afin d'identifier théoriquement le volume des efforts financiers à produire.
- III- Suppression de 5 places Insertion par an, soit 25 sur la période (passer de 173 places à 148 places).
- IV- Création de trois mesures d'accompagnement « Hors les murs » par an en remplacement des places d'insertion supprimées, soit 15 sur la période.
- V- Sanctuarisation de 15 mesures HLM dans le cadre d'un dispositif « de la rue au logement » (attelage IML+HLM) au profit de grands marginaux isolés plutôt vieillissants.
- VI- Développer le principe de l'accès à l'emploi pour tous lié « emploi et logement ».
- VII- Renforcer le pouvoir d'agir et l'implication des personnes hébergées.
- VIII- Sensibiliser les équipes et les usagers au développement durable et aux économies d'énergie

Le développement du projet du CHRS s'inscrit également dans le cadre des orientations stratégiques de la Fondation de la Fondation par notamment le renforcement du pouvoir d'agir et l'innovation sociale. La réforme de l'évaluation des établissements et la mise en œuvre d'une dynamique d'amélioration continue de la qualité des accompagnements délivrés aux personnes accueillies constituent les axes forts de la mobilisation de l'équipe. Un travail de préparation de l'évaluation externe (prévue au 3^{ème} trimestre 2024) a été initiée en 2022 et sera un fil rouge tout au long de l'année 2023.

1. Le CHRS en chiffres 2022

1-1 Les journées

	Journées réalisées en 2021	Journées réalisées en 2022	V
<i>Insertion</i>	58 735	51707	- 7028
<i>Stabilisation</i>	11 689	11892	+ 203
<i>Urgence</i>	6973	6961	- 12
<i>Action de suite</i>	5724	3228	- 2496
<i>Hors les murs</i>	7837	10282	+ 2445
TOTAL	90 958	83573	- 6888



Commentaires :

Les taux d'occupation varient de 59% (Action de suite) à 96% (Urgence). Le taux d'occupation sur le segment Insertion (86%) correspond à la baisse du nombre de place qui passe au cours de l'année de 168 places à 163 conformément au CPOM 21/25, et à l'immobilisation pour travaux de plusieurs appartements dont 2 appartements de 4 pièces. Ces vacances d'appartements sont de 2 725 nuits en 2022 soit l'équivalent de 7,5 places en continue.

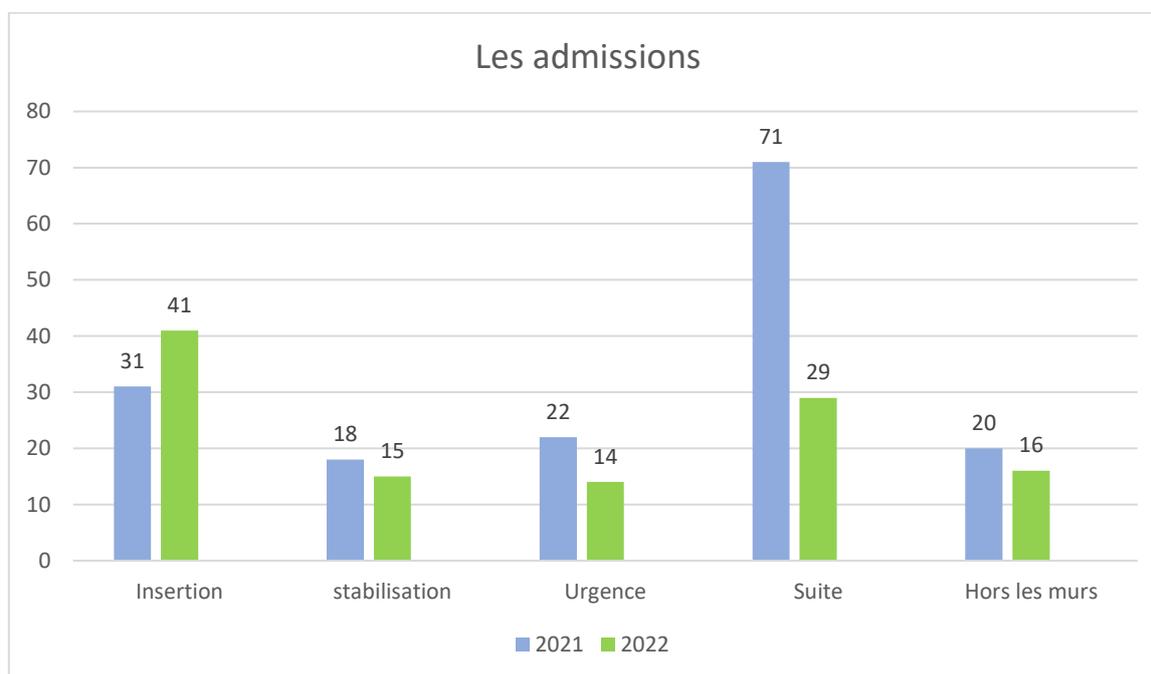
Les recrutements d'une ASH en 2022 et d'un deuxième ASH en 2023 devraient améliorer la vacance du aux travaux et/ou au délai d'entrée dans les lieux après une sortie. C'est un objectif qui leur est fixé dans leur feuille de route.

Il faut noter une augmentation de l'action « hors les murs » (+31%), 5 places supplémentaires sur le dispositif De la Rue au Logement.

Le suivi des personnes en action de suite est en forte diminution (-44%). Elle est le reflet du besoin d'accompagnement des ménages en sortie de structure. La baisse en stabilisation correspond aux travaux importants fait sur des logements qui ne pouvaient être réalisé en site occupé. La maintenance du parc de logement que nous estimons à environs 4% de la capacité maximum d'accueil nous pousse à augmenter en 2022 le nombre de logement.

1-2 Les admissions (en personnes)

	Admissions 2021	Admissions 2022	V
<i>Insertion</i>	31	41	+ 10
<i>Stabilisation</i>	18	15	- 3
<i>Urgence</i>	22	14	- 8
<i>Action de suite</i>	71	29	- 42
<i>Hors les murs</i>	20	16	- 4
TOTAL	162	115	- 47



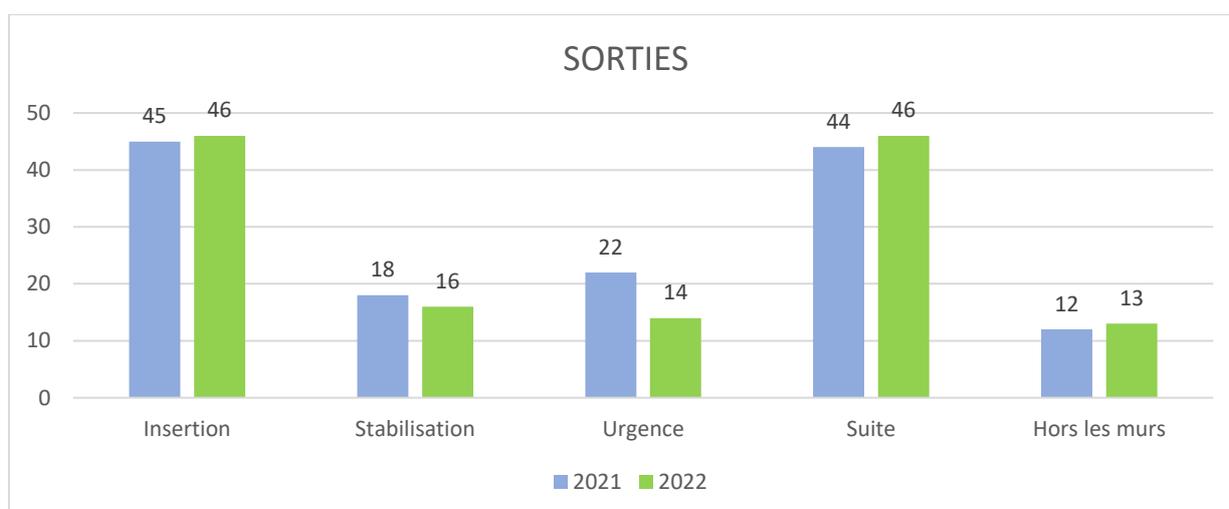
Commentaires : Il est à noter que 12 personnes ont refusé d'intégrer le CHRS, 2 ont trouvé une solution entre temps, 1 est injoignable même par l'orienteur, 1 est partie dans une autre région, 3 ont refusé la proposition d'hébergement et accompagnement, 1 a été incarcérée et 3 hospitalisées.

1-3 Les admissions en ménages/en personnes

	Ménages	Personnes
<i>Insertion</i>	19	41
<i>Stabilisation</i>	15	15
<i>Urgence</i>	14	14
<i>Action de suite</i>	14	29
<i>Hors les murs</i>	11	16
TOTAL	73	115

1-4 Nombre de personnes sorties

	Sorties 2021	Sorties 2022	V
<i>Insertion</i>	45	46	+ 1
<i>Stabilisation</i>	18	16	- 2
<i>Urgence</i>	22	14	- 8
<i>Action de suite</i>	44	46	+ 2
<i>Hors les murs</i>	12	13	+ 1
TOTAL	141	135	- 6



Commentaires :

Les sorties ont augmenté en proportion des personnes accompagnées, en 2022 (37% contre 32%), montre notre volonté de réduire le temps entre les sorties et l'admission concrète des personnes. Ce chiffre indique un taux de rotation au CHRS de 37% de l'effectif par an.

Cela a permis d'augmenter les admissions de 57% (115 en 2022 contre 73 en 2021).

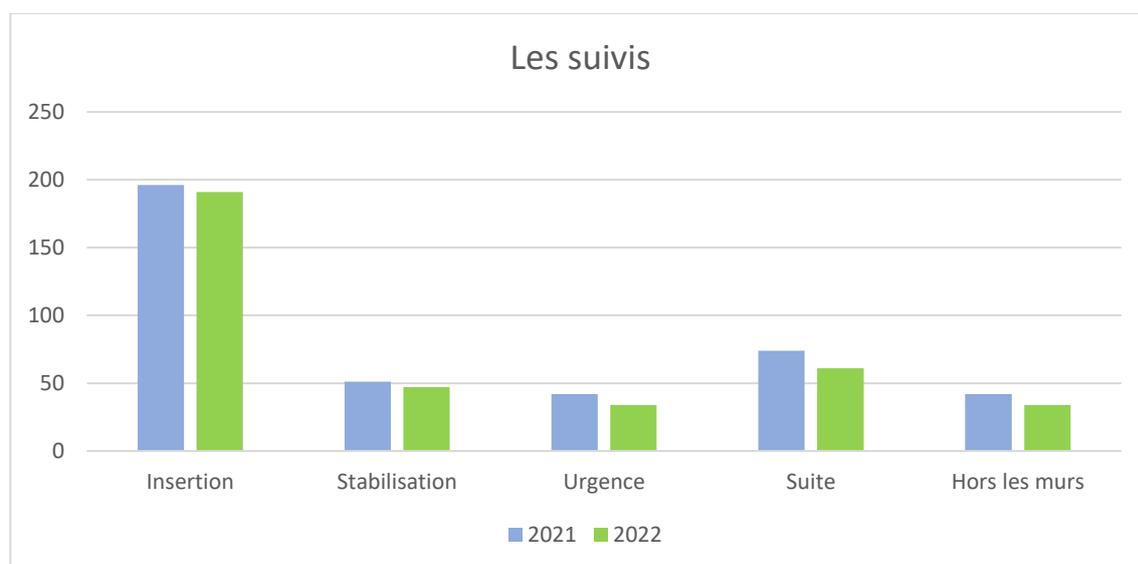
Certaines situations restent problématiques surtout pour des causes administratives, le turn over reste stable. L'accès au logement reste problématique dans notre département.

1-5 Les sorties en ménages

	2021	2022
<i>Insertion</i>	28	20
<i>Stabilisation</i>	17	16
<i>Urgence</i>	22	14
<i>Action de suite</i>	26	21
<i>Hors les murs</i>	9	7
TOTAL	102	78

1-6 Les suivis

	Suivis dans l'année 2021	Suivis dans l'année 2022	V
<i>Insertion</i>	196	191	- 5
<i>Stabilisation</i>	51	47	- 4
<i>Urgence</i>	42	34	- 8
<i>Action de suite</i>	74	61	- 13
<i>Hors les murs</i>	42	34	- 8
TOTAL	405	367	- 40



1-7 La durée des séjours (sur les sortants en jours)

	Moyenne de durée de séjour 2021	Moyenne de durée de séjour 2022	Moyenne en mois
<i>Insertion</i>	976	931	30
<i>Stabilisation</i>	668	647	21
<i>Urgence</i>	358	352	11.5

Commentaires : La durée des séjours est globalement en légère diminution. Ce constat est expliqué par la complexité des situations qui conjuguent des difficultés sociales, psychologiques et sanitaires. Pour autant, notre objectif reste de diminuer le temps d'accompagnement en hébergement par le développement des suivis hors les murs et par l'accès à l'emploi.

1-8 Les logements au CHRS

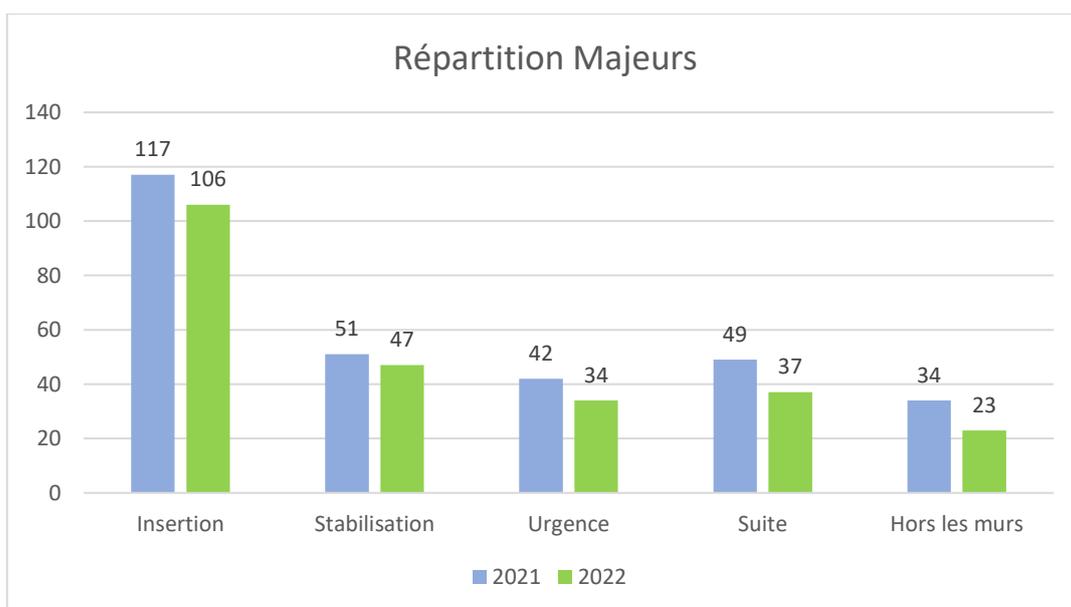
<i>Le parc de logement</i>	Chambre	Studio	2 pièces	3 pièces	4 pièces et +	TOTAL
<i>Insertion</i>	0	37	22	19	1	79
<i>Stabilisation</i>	0	36	0	0	0	36
<i>Urgence</i>	0	20	0	0	0	20
<i>Hors les murs - De la rue au logement</i>	0	17	6	0	0	23
TOTAL	0	110	28	19	1	158

L'année 2022 a été marquée par des difficultés rencontrées pour la captation d'hébergements dans un contexte de relogement priorisé pour les familles réfugiées ukrainiennes. Et particulièrement sur la captation de logement avec bail glissant.

1-9 Population accueillie

1-9-1 Répartition

	Hommes majeurs		Femmes majeures		TOTAL Majeurs		TOTAL Mineurs		TOTAL 2022
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	
<i>Insertion</i>	51	41	66	65	117	106	79	85	191
<i>Stabilisation</i>	39	39	12	8	51	47	0	0	47
<i>Urgence</i>	36	30	6	4	42	34	0	0	34
<i>Action de suite</i>	24	32	25	15	49	37	25	24	61
<i>Hors les murs</i>	23	12	11	11	34	23	8	11	34
TOTAL	173	144	120	103	293	247	112	120	367





En 2021, la part des mineurs dans la population accueillie au CHRS représentait 38 %. Elle est en 2022 de 30 %. Cette baisse s'explique par la diminution des familles en Insertion.

1-9-2 Age des personnes accompagnées

SERVICE	0 – 3 ans	4 – 10 ans	11 – 17 ans	18 – 29 ans	30 – 39 ans	40 – 49 ans	50 – 59 ans	60 ans et +	TOTAL
<i>Insertion</i>	24	35	26	36	26	26	16	2	191
<i>Stabilisation</i>	0	0	0	2	5	18	16	6	47
<i>Urgence</i>	0	0	0	7	9	9	5	4	34
<i>Action de suite</i>	3	12	9	6	13	11	7	0	61
<i>Hors les murs</i>	0	3	8	5	3	4	6	5	34
TOTAL	27	50	43	56	56	68	50	17	367

Tranches d'âge sur 367 personnes accueillies :

- 56 personnes ont entre 18 et 29 ans, soit 15 %
- 124 personnes ont entre 30 et 49 ans, soit 34 %
- 67 personnes ont entre 50 et 60 ans et +, soit 18 %
- 120 personnes mineures ont entre 0 et 17 ans, soit 33 %

La tranche d'âge la plus élevée est celle des 30/49 ans.

Déclinaison de la tranche d'âge sur les 120 enfants :

Il se décline selon les tranches d'âges suivantes :

- 27 enfants ont entre 0 et 3 ans, soit 23 %
- 50 enfants ont entre 4 et 10 ans, soit 42 %
- 43 enfants ont entre 11 et 17 ans, soit 36 %

1-10 Typologie des ménages accompagnés

SERVICE	Isolé	Famille monoparentale	Couple sans enfants	Couple avec enfants	TOTAL
<i>Insertion</i>	32	37	0	7	76
<i>Stabilisation</i>	47	0	0	0	47
<i>Urgence</i>	34	0	0	0	34

<i>Action de suite</i>	18	4	1	5	28
<i>Hors les murs</i>	34	4	0	1	39
<i>. dont DLRL</i>	22	0	0	0	
TOTAL	165	45	1	13	224

Nous pouvons constater :

- Un pourcentage en diminution de famille monoparentale 20 % (28 % en 2021)
- Le pourcentage des isolés est très majoritaire et en augmentation, il est de 74 %.

1-11 Type de ressources par ménage à l'entrée

Ressources Entrée	Insertion	Stabilisation	Urgence	Action de suite	Hors les murs	De la Rue au Logement	TOTAL
<i>AAH</i>	0	3	0	5	0	0	8
<i>Indemnités Pôle Emploi</i>	4	0	0	0	3	1	8
<i>Retraite</i>	0	1	1	0	1	2	5
<i>RSA</i>	7	9	6	7	2	0	31
<i>Salaire</i>	4	3	6	9	1	0	23
<i>Prestation familiale</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>AT / IJ / PI</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Sans ressource</i>	6	0	1	0	0	1	8
<i>Pension Invalidité</i>	1	0	0	0	0	0	1
<i>Garantie Jeunes</i>	1	0	0	0	0	0	1
TOTAL	23	16	14	21	7	4	85

Un ménage peut cumuler plusieurs ressources.

1-12 Type de ressources par ménage à la sortie (sur 78 ménages sortants)

Ressources Sortie	Insertion	Stabilisation	Urgence	Action de suite	Hors les murs	De la Rue au Logement	TOTAL
<i>AAH</i>	5	8	0	6	1	0	20
<i>Indemnités Pôle Emploi</i>	3	0	0	1	1	0	5
<i>Retraite</i>	0	1	1	0	1	2	5
<i>RSA</i>	4	4	5	4	1	1	19
<i>Salaire</i>	9	3	8	10	3	0	33
<i>Prestation familiale</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>AT / IJ / PI</i>	0	0	0	0	0	1	1
<i>Sans ressource</i>	2	0	0	0	0	0	2
<i>Garantie Jeunes</i>	1	0	0	0	0	0	1
TOTAL	24	16	14	21	7	4	86

- Sur 78 ménages sortants, seuls 2 n'ont aucune ressource
- Les ménages bénéficiaires d'un revenu RSA représentent 24 %
- 42 % d'entre eux perçoivent un salaire
- 25 % des ménages bénéficient des ressources liées aux Allocations Adulte Handicapé (+10 % par rapport à 2021)

1-13 Le logement à la sortie du CHRS sur 51 ménages (uniquement sur l'Insertion, la Stabilisation et l'Urgence)

Motif de sortie	Insertion	Stabilisation	Urgence	%
<i>Relogement parc social</i>	8	6	2	31 %
<i>Relogement parc privé</i>	5	3	1	18 %
<i>Vers un autre hébergement</i>	0	0	4	8 %
<i>Résidence sociale / Résidence d'accueil / FTM</i>	0	0	3	6 %
<i>Logement autonome</i>	0	0	0	/
<i>Non renseigné</i>	0	0	0	/
<i>Chez un tiers ou famille</i>	4	3	2	18 %
<i>Départ inopiné</i>	2	0	1	6 %
<i>Divers – Aucun logement connu</i>	2	1	1	8 %
<i>Décès</i>	0	2	0	4 %
<i>Incarcération</i>	0	1	0	2 %
TOTAL	21	16	14	100 %

49 % des sortants sont relogés dans le parc privé ou le parc social. Ce chiffre monte à 81 % en comptant les autres hébergements.

1-14 Situation par rapport à l'emploi sur les personnes sortantes (sur 135 personnes)

La Fondation a fait le choix d'intégrer pleinement l'accès à l'emploi au sein de l'accompagnement global dans une logique d'emploi d'abord. A cet effet, en 2018, nous avons lancé une plateforme emploi, destinée à proposer un accompagnement à l'emploi, dès l'arrivée au CHRS des personnes hébergées. Les salariés de cette plateforme assurent également l'accompagnement des personnes accueillies à l'AAVA.

En 2021, cette logique d'intervention s'est encore accrue avec le recrutement d'une job coach dans le cadre du projet coach piloté par la DIHAL. Ce projet porte une double ambition à l'échelle d'une agglomération :

- Renforcer la dynamique emploi / logement au sein de trois structures d'hébergement grâce notamment à un accompagnement renforcé et individualisé de type "job coach" de leurs résidents,
- Décloisonner le réseau d'acteurs de l'emploi et du logement/hébergement accompagnant les publics sans domicile.

Deux CHRS participent à ce projet avec nous, la Villa Saint-Camille et le CHRS du CCAS de Nice. L'accompagnement à l'emploi proposé s'appuie sur la méthode IPS (Individual Placement and

Support) qui a fait ses preuves outre atlantique pour l'accès à l'emploi de personnes porteuses de troubles psychiques.

Toujours dans une logique d'emploi d'abord, nous sommes ainsi en capacité aujourd'hui de proposer des modalités d'accompagnement différentes pour plus d'adaptabilité aux situations.

L'accès à un emploi stable est un vecteur d'insertion sociale, pour faire face à ces enjeux, 98 personnes ont bénéficié de l'accompagnement des Conseillers en insertion professionnelle de la plateforme emploi de la Fondation.

PERSONNES DU CHRS ACCOMPAGNEES PAR LA PLATEFORME EMPLOI (Dont SPIP)		
CHRS (Chargée de mission emploi)	CHRS (Job coach)	AAVA
71 personnes dont : - 46 hommes - 25 femmes	11 personnes dont : - 3 hommes - 3 femmes	24 personnes dont : - 16 hommes - 8 femmes
PERSONNES AYANT REPRIS AU MOINS UNE ACTIVITE <i>Tous emplois confondus : IAE/Intérim/CDD/CDI/formation rémunérée</i>		
36	6	8

En 2022, il y a eu 36 nouvelles entrées et 13 personnes sont sorties dont 7 en emploi.

Sur la file active des 71 personnes, au total 36 personnes ont travaillé en 2022 : 14 en CDD, 6 en CDI, 5 dans l'IAE, 9 en Intérim et 2 en contrat pro.

Pour l'action JOB COACH, il y a eu 11 nouvelles orientations, 6 ont adhéré à cette forme d'accompagnement 3 hommes et 3 femmes. Toutes ont eu accès à l'emploi. Elle a une file active de 26 personnes en suivi.

3 autres personnes accompagnées par la Fondation (AVDL, SPEL, Plateforme jeune) ont intégré l'AAVA.

Les personnes suivies à l'AAVA ont été vues par la chargée de mission emploi.

Cet accompagnement s'articule autour de plusieurs actions qui se déclinent de la manière suivante :

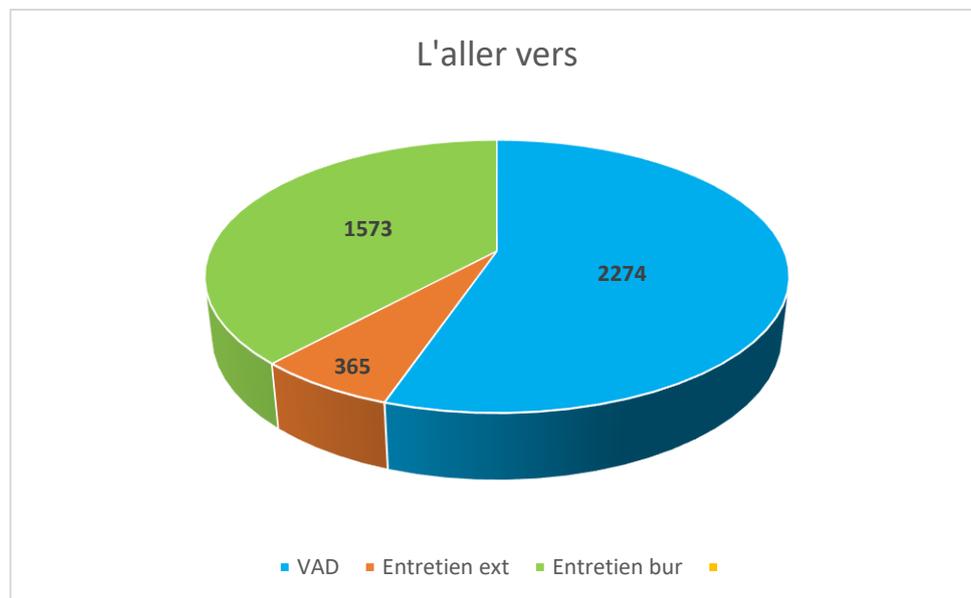
- Accompagnement au projet professionnel
- Préparation à l'entretien d'embauche
- Rédaction des CV
- Préparation de l'immersion en entreprise
- Mise en situation au travail
- Recherche d'emploi
- Revalorisation des potentialités des personnes en rupture
- Atelier chantier d'insertion
- AAVA
- Entreprise d'insertion
- Contrats CDD

- Formation
- Contrat de missions d'intérim

2. "L'Aller-Vers" en chiffres

En 2022, se concrétise en pratique professionnelle permanente et principale le modèle d'intervention sociale basé sur le principe de "l'aller-vers" qui intègre les visites à domicile et en extérieur.

Intervenants	Visites à domicile	Entretiens extérieurs	Entretiens au bureau	TOTAL
Travailleurs sociaux	2 080	234	1 505	3 819
Psychologues	194	131	68	393
TOTAL	2 274	365	1 573	4 212



3. L'Atelier Adaptation à la Vie Active (AAVA)

L'AAVA propose à des personnes hébergées et en grande précarité de reprendre un travail légalement lorsqu'ils ne parviennent pas à intégrer le marché du travail classique ou passer la sélectivité, même relative, des chantiers d'insertion. Le projet d'accompagnement de l'AAVA de la Fondation de Nice est orienté vers l'emploi ; considéré comme outil de reprise d'autonomie et vecteur favorisant l'accès à un logement pour les personnes hébergées.

Ce dispositif propose une mise en situation professionnelle **immédiate** et **sans prérequis**, un encadrement renforcé, une activité à dominante productive (20h/semaine et un autofinancement à 30%) et un accompagnement personnalisé pour évaluer sa reprise d'activité et avancer sur ses projets personnels en termes d'emploi.

C'est un tremplin permettant de mettre en exergue les compétences et potentialités des personnes accueillies et de pointer les difficultés ou axes d'amélioration sur des éléments factuels. C'est l'occasion de renouer avec les rythmes et les contraintes du monde du travail (ponctualité, assiduité, efficacité, compétence) et le travail d'équipe avec le respect de consignes et la socialisation au sein d'un groupe. C'est aussi l'opportunité de découvrir des métiers et de reprendre contact avec le monde de l'entreprise.

Chaque bénéficiaire reçoit un livret d'accompagnement remis à son entrée à l'AAVA. Cet outil sert de support pour présenter la Ressourcerie. Il est utilisé lors d'entretiens individuels avec les encadrants techniques pour prendre du recul avec la personne sur les situations de travail. Il est également utilisé lors d'entretiens réguliers avec une conseillère en insertion professionnelle pour valoriser les compétences acquises et définir des pistes d'actions orientées vers les employeurs du territoire.

La collaboration entre l'équipe de l'AAVA et les équipes éducatives à l'origine des orientations (CHRS) est régulière tout au long de la durée du contrat. Elle se formalise lors de bilans tripartites qui rythment le parcours de la personne en situation de travail tous les 3 mois ou davantage si besoin.

AAVA en 2022 :

- 41 personnes ont travaillé 9 245 heures avec un effectif moyen de 13 personnes par mois,
- 23 ont été orienté par les services du DAS hébergement/Logement (dont 18 par le CHRS), 5 par les services du DAS Jeunesse, 5 par le DAS Santé & Addiction, 5 par le DAS Asile & Insertion et 2 par d'autres services,
- 15 n'ont jamais travaillé en France, 8 n'ont pas travaillé depuis plus de 5 ans et 5 depuis plus de 2 ans
- 12 au moins n'ont aucune ressource, 11 sont BRSA et 8 ont l'ARE à l'entrée
- 38% sont des femmes,
- 44% font face à des problématiques de santé qui limitent leur employabilité,
- Les parcours sont de 7 mois en moyenne,
- 31 personnes ont quitté le dispositif en 2022 et 10 sont toujours en activité en 2023,
- 48% des sortants ont quitté l'AAVA pour un emploi (11) ou une formation (4)

4. "De La Rue Au Logement", une expérimentation du CHRS

4-1 Présentation du projet

Ce projet prend racine dans le dispositif du Logement d'Abord

Lancé en septembre 2017 à Toulouse par le Président de la République, le plan pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme fait de l'accès direct au logement une priorité pour la réinsertion des personnes sans domicile.

La DIHAL en a coordonné l'élaboration et suit sa mise en œuvre à l'échelle nationale s'appuyant notamment sur 23 territoires de mise en œuvre accélérée.

Le logement d'abord s'appuie sur 5 axes d'action :

- Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées
- Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées
- Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement
- Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle
- Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord

4-2 La philosophie du projet

Le Logement d'abord, pour s'imposer comme le modèle de l'accès au logement des personnes défavorisées, nécessite un changement en profondeur des représentations et pratiques des professionnels, à tous les niveaux. En visant à alléger la pression sur la disponibilité de logements abordables, le présent plan souhaite donner aux travailleurs sociaux l'opportunité de réinventer leurs modes de faire afin de privilégier le logement, ordinaire ou adapté, pour répondre aux besoins des personnes, et de travailler une fois ce droit fondamental acquis l'insertion sociale globale.

L'approche Logement d'abord repose ainsi sur plusieurs grands principes qu'il faut faire progresser collectivement : faire confiance aux personnes, s'appuyer sur leurs compétences et valoriser leurs savoirs d'expérience.

L'esprit de cette expérimentation ambitionne une mise en œuvre opérationnelle du plan Logement d'abord par une absence de palier dans l'accès au logement et l'idée qu'il n'est pas possible de prévoir la capacité d'un individu à habiter son logement.

La Fondation captera donc 25 logements dans le cadre de l'IML et expérimentera l'accès au logement pour des personnes sans domicile. Ces orientations seront travaillées en concertation étroite avec le SIAO.

Le cadre de l'intervention :

- Ce dispositif s'inscrit dans le plan 2018-2022 "Pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme".
- CPOM CHRS 2021/2025 Refonte de l'offre de service
- Projet stratégique de la Fondation de Nice

Le public cible :

Le Public ciblé au sein du dispositif sont des personnes sans domicile stable (SDS), plus précisément des personnes qui sont à la rue depuis de nombreuses années (entre 2 et 5 ans et

qui sont âgées de plus de 50 ans). Il s'agit d'un public en situation d'exclusion et de marginalité qui se caractérise bien souvent par des difficultés d'accès ou de recours aux principaux droits (administratifs, santé, ressources...), avec d'importants problèmes de santé liés aux conditions de vie à la rue, des problèmes d'addiction (notamment à l'alcool). C'est un public qui a besoin de reconstruire des habitudes autour d'un logement, d'un quotidien, d'un rythme de vie afin de se sentir en sécurité dans un logement stable.

Les personnes accompagnées dans ce dispositif doivent être en situation régulière et relever prioritairement des catégories 1 et 2 de la grille ETHOS (personnes vivant dans la rue ou en hébergement d'urgence) avec un parcours de rue important. Elles doivent présenter un besoin d'accompagnement et être volontaires.

Tous les logements captés pour ce dispositif sont des appartements locatifs avec un bail glissant c'est-à-dire que la personne pourra s'installer durablement dans le logement. En premier lieu elles seront en sous-location. Contrairement aux logements prévus dans les CHRS classiques qui sont pour des périodes de transition. Ces appartements-là sont voués à être investis et habités de manière pérenne.

Les objectifs généraux de l'action DLRAL :

- Un accès "direct" et le maintien dans un logement pour des personnes à la rue
- Un accès aux droits, à l'autonomie, la santé et l'intégration sociale
- Une action déterminée vers le glissement de bail. Même si dans un premier temps le logement est capté dans le cadre habituel d'un contrat de location/sous location. Le glissement de bail est une priorité et devra être travaillé dès le début de l'accompagnement.

4-3 Les principes fondamentaux de l'accompagnement social

- Le concept de "l'Aller vers".
- Des interventions sur le principe du "Hors les murs".
- Le concept du "Pouvoir d'agir".
- Favoriser l'accès au numérique afin de réduire la fracture numérique.
- Le concept de "l'Emploi d'abord" quand cela est possible.
- Le concept de "l'Usage d'habiter" / VAD
- Le concept du logement / concept de l'hébergement

Quelques idées clefs :

- Proximité, présence, être côte à côte, être avec, soutenir l'autre, écoute active, empathie, respect de l'autre, clarifier
- Participation active de la personne
- Idée de mouvement, l'autre est en devenir
- Individualisation, chaque personne est différente, situation unique, développer les savoirs être et savoirs faire
- Idée de passage, temps limité, idée de séparation après évaluation du chemin parcouru, temporalité très importante en CHRS, ...

4-4 DLRAL au sein de la Fondation de Nice

4-4-1 Les modalités d'intervention et l'équipe

Les personnes admises dans le dispositif bénéficient d'un accompagnement dit "hors les murs". Il concerne donc toutes les facettes des difficultés rencontrées par les personnes. L'équipe caractérise ses interventions par une approche de multi référence qui mobilise l'ensemble des intervenants autour de la personne. Le principe d'action repose sur un accompagnement au plus proche des personnes donc sur le principe de « l'aller vers » et des visites à domicile.

Au regard de l'expérimentation du dispositif et de la refonte de l'organisation du domaine d'activité, une équipe composée de deux Travailleurs sociaux (2 ETP) et une apprentie Educatrice spécialisée est en charge dès 2021 des évaluations/admissions et accompagnement des personnes. Ce dispositif est associé à l'action des sortants de détention.

4-4-2 La montée en charge en 2022 / 2023

En 2022, la Fondation compte 20 logements sur ce dispositif, tous sont à Nice (cf. carte en annexe). Au 31/12/2022, 18 appartements sont loués en bail glissant. En 2022 nous avons une nette diminution des offres de location.

La Fondation équipe succinctement l'appartement avec du mobilier et de l'électroménager de première nécessité en favorisant l'économie circulaire. Cela permet au sous-locataire de s'approprier son appartement à son rythme en y apportant ce qui, de son point de vue est nécessaire.

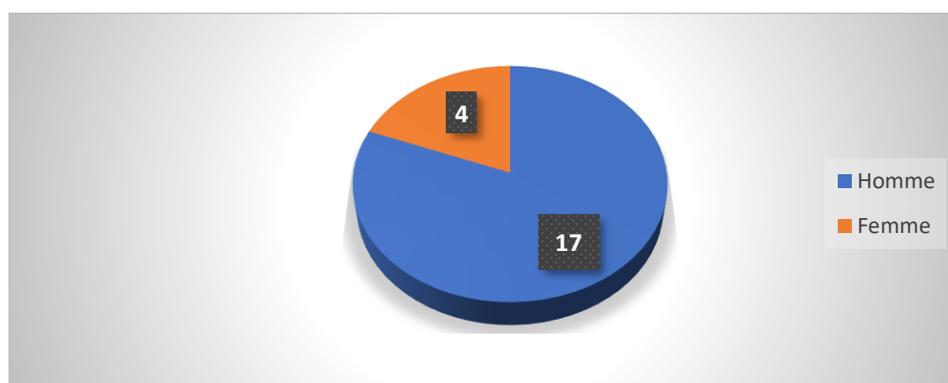
Il y a eu 6 commissions d'admission en présence d'un membre du SIAO. La Commission relaie les demandes d'autres partenaires tel que, la Halte de nuit, les équipes de SAMU SOCIAL, le CCAS du XVème corps. Chaque dossier d'admission (Cf annexe) est étudié.

Nous avons réalisé 5 admissions en 2022 qui se rajoutent aux 16 présents de l'année précédente. Sur les 21 personnes suivies en 2022, 4 sont sorties :

- Deux personnes relogées par le glissement du bail
- Deux sont décédées

4-5 Répartition par sexe

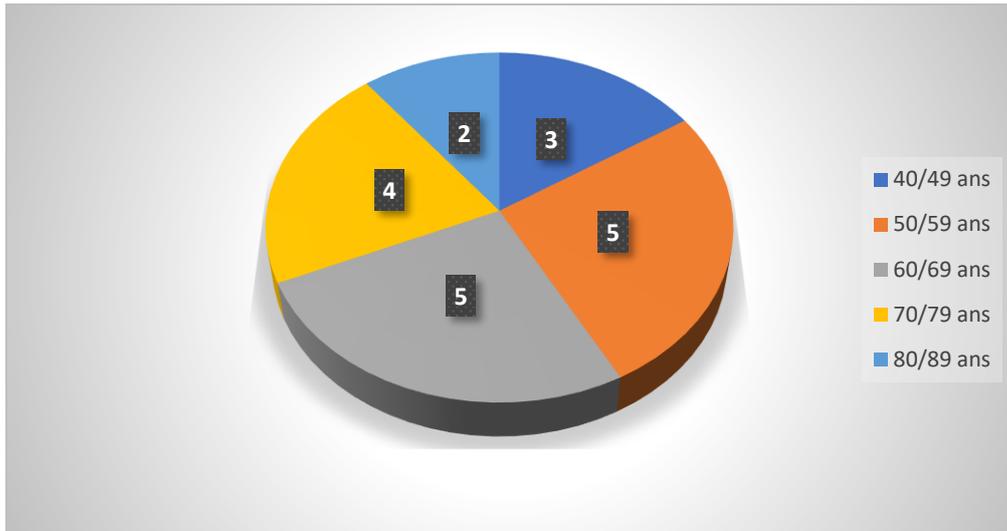
21 personnes dont 4 femmes et 17 hommes.



4-6 Répartition par tranches d'âges

Sur les 21 personnes suivies :

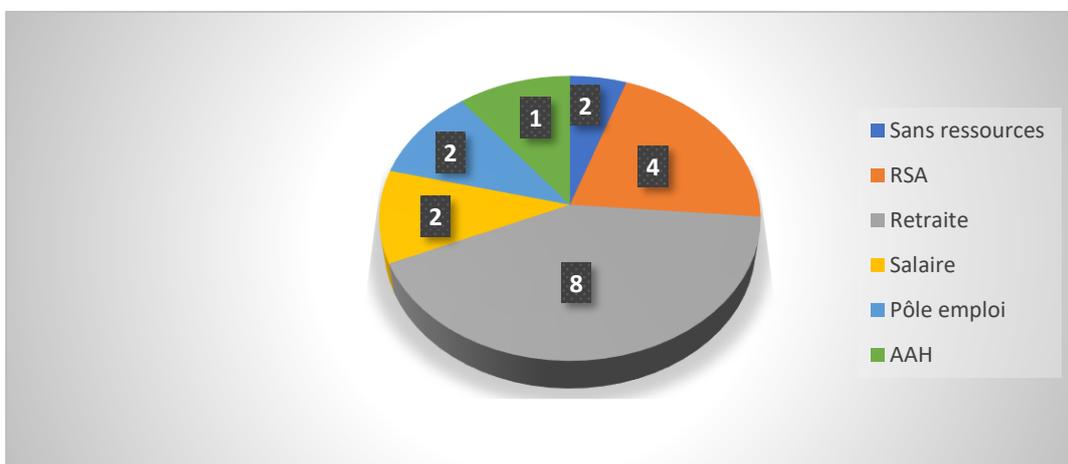
- 3 personnes 40/49 ans
- 7 personnes 50/59
- 6 personnes 60/69
- 3 personnes 70/79
- 2 personnes 80/89



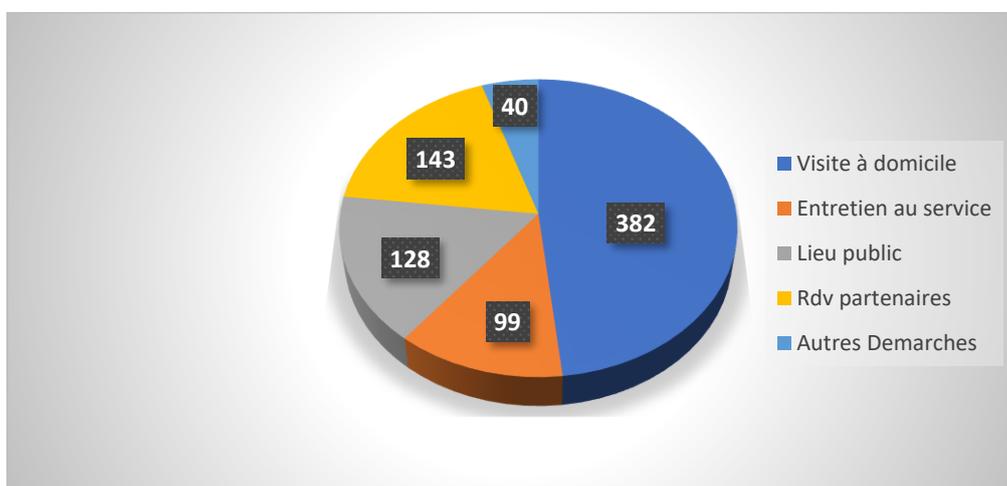
La moyenne d'âge est de **64 ans**, la plus jeune a 42 ans et la plus âgée 86 ans.

4-7 Ressources des bénéficiaires au 31 décembre 2022

- Retraite 5
- RSA 9
- AAH 3
- IJ 2
- Pôle emploi 2



4-8 Typologie des interventions



Nous pouvons constater que nos interventions sont animées par le principe de « l'aller vers ». Sur le principe de « l'aller-vers », tous les entretiens de préadmission se déroulent sur le lieu d'habitat, de l'environnement des personnes. Ces rencontres ont pour objectif de présenter le dispositif. Les personnes doivent accepter l'accompagnement social qui repose surtout et principalement sur le principe de l'aller vers. Les VAD s'effectuent à deux au début de l'accompagnement. Par conséquence immédiatement la personne s'identifie dans le fait qu'on ne soit pas dans un système de mono-référence.

Ce dispositif "de la rue au logement" permet d'éviter cette co-errance organisée par des solutions temporaires, sortir de la logique de parcours.

4-9 Le processus d'admission

Le dispositif peut être saisi par l'ensemble des intervenants qui rencontrent dans leurs missions ces publics (CCAS, MSD, Samu Social, HDN, SPEL, Croix rouge, ...). Chaque personne faisant une demande est reçue par l'équipe afin d'affiner la demande, expliquer la démarche et les objectifs, mesurer la motivation des personnes. Toute rencontre positive ou négative fait l'objet d'une réponse écrite et argumentée vers la personne et l'orienteur.

La Commission d'admission : composée d'un membre du SIAO, du chef de service et les membres de l'équipe pour étudier les demandes.

- Evaluation sociale du prescripteur + Lettre de motivation
- Etude par la commission
- Réponse motivée de l'admission ou du refus
- Admission rapide ou placement sur liste d'attente

Admission

- Entretien d'accueil (prescripteur, équipe)
- Visite du logement (équipe + personne accompagnée).

- Validation de l'admission : entrée sur le dispositif
- Rapport DDCS + Cerfa + Demande d'allocation logement
- Elaboration d'un contrat de séjour jusqu'à la mise en place du glissement du bail.

4-10 Evolution / aménagement du projet initial

Notre *première difficulté* réside dans le fait d'obtenir le glissement de bail. Cela soulève ainsi la question de l'obligation pour le propriétaire de faire glisser le bail. Effectivement, ce n'est pas une obligation mais une faculté, le propriétaire reste maître de sa décision.

Généralement Côte d'Azur Habitat est assez favorable au glissement (après 1an ou 18 mois par exemple) mais c'est différent pour les propriétaires privés qui préfèrent une garantie plus fiable tel qu'un CDI par exemple.

De plus, quoi faire si le propriétaire refuse d'appliquer cette clause de possibilité de glissement ? En effet, c'est très gênant au sein de ce dispositif qui deviendrait dans ces cas-là, quasi similaire au CHRS. S'il n'y pas de bail glissant on se retrouve dans une situation de location sous location comme au CHRS et ainsi on s'éloigne de l'esprit du dispositif.

Le but étant de loger et non d'héberger.

Proposition : réfléchir à ce que la Fondation soit le garant du bail dès le premier jour et non plus le locataire (dans le but d'éviter une embolisation du dispositif et tendre à respecter au mieux sa philosophie).

Cependant, il est important de notifier que même si les personnes ne sortent pas du dispositif, la problématique reste encadrée. En effet, nous ciblons un public de très grande précarité. Nous tenons ainsi à prouver que lorsqu'une personne ayant vécu un parcours de rue important est logée, elle ne retourne pas dans la rue et dans ses anciennes habitudes de vie.

Notre *seconde difficulté* réside dans le fait de faire plusieurs propositions comme cela avait été énoncés. Nous avons pu le faire au début, mais dorénavant nous n'avons pas assez de logements à notre disposition. Le dispositif est destiné aux grands précaires mais les appartements sont trop chers pour ce profil de personne et donc pour un bail glissant.

Proposition : Nous pouvons réfléchir à travailler vers d'autres territoires afin de voir si nous pouvons mettre en place des baux glissant plus facilement. Peut-être pouvons-nous rechercher vers l'arrière-pays niçois des logements ? il est à souligner que le monde SDF n'est pas toujours favorable à s'expatrier loin de ses repères.

Notre *troisième difficulté* réside dans la problématique de l'appropriation de ce nouveau lieu d'habitat. Si le logement est un préalable à l'insertion, après un parcours de rue important, il faut arriver à se confronter à la solitude voire l'ennui dans un appartement, arriver à mettre de la distance avec certaines fréquentations de la rue. Une personne est sortie de ce dispositif pour ces raisons.

Retrouver un rythme et une hygiène de vie, veiller à l'entretien d'un appartement, cette réalité conduit l'équipe à mobiliser des acteurs tel que des aides ménagères au domicile. Par un travail de proximité, l'équipe accompagne les personnes dans cette capacité d'habiter.

Proposition : nous devons permettre aux personnes d'avoir du temps pour se « réacclimater » au logement et à ses contraintes.

4-11 Observations : Adaptabilité et proximité

Les personnes doivent accepter l'accompagnement social, qui repose surtout et principalement sur le principe de « l'aller vers ». Ainsi, nous sommes dans une démarche de pousser au maximum l'aller vers. Les travailleurs sociaux ne donnent plus de rendez-vous au bureau (Paul Montel) ou seulement en cas de grosse nécessité.

En effet, cela reste un dispositif joignable mais pas dans nos bureaux. Il est important de travailler la symbolique du bureau. Ce dispositif ne doit pas permettre qu'il y ait ce besoin ou cet investissement du bureau, celui-ci ne doit pas être vu comme un moyen de créer des liens ou relations sociales.

Effectivement, les personnes accompagnées doivent immédiatement s'identifier dans le fait qu'on ne soit pas dans un système de référence. Nous sommes donc dans l'expérimentation de pousser davantage l'aller vers.

Cette année nous avons pu nous rendre compte de l'importance d'aller vers les personnes avant la procédure d'admission. En effet, nous avons pu rencontrer tous les bénéficiaires au sein de leur habitat antérieur. En effet, nous avons pu réaliser différents entretiens à la fois dans les lieux publics (sous un pont, voiture, rue, parc public ...) ainsi qu'auprès de partenaires (CCAS..).

4-12 Projections sur l'année 2023

Notre action est en cours de développement et nous avons pu déjà identifier certaines difficultés. Nous devons encore réfléchir sur différents axes :

- Améliorer les outils nous permettant d'axer notre accompagnement vers le logement et non plus l'hébergement (contrat de séjour adapté à l'IML).
- Réfléchir à la mise en place de projet collectif « vivre dans la ville » afin de rompre à l'isolement.
- Développer de nouveaux partenariats d'accès au logement (nouveaux bailleurs).
- Réfléchir à de nouveaux territoires d'implantation.

5. Accompagnement temporaire des sortants de détention et ou sous-main de justice

5-1 Les admissions, la commission d'insertion SPIP/ La Fondation de Nice

Cette commission paritaire est chargée d'instruire et de suivre les admissions. Les orientations se font exclusivement sous la responsabilité des services éducatifs de l'administration judiciaire.

Elle définit les critères d'inclusion et se charge du bon déroulement de l'action et de son évaluation.

Chaque nouvelle demande d'hébergement est présentée par le CPIP référent de la mesure à la Commission d'insertion composée par des CPIP du milieu ouvert et milieu fermé. La décision d'hébergement se fait de manière collégiale et a lieu tous les mois.

Par la mise en place d'une convention entre le SPIP de Nice et la Fondation de Nice, nous participons aux commissions, assurons le suivi socio-éducatif (régularisation de la situation administrative pour l'accès aux droits) et les procédures de relogement des personnes hébergées par le SPIP.

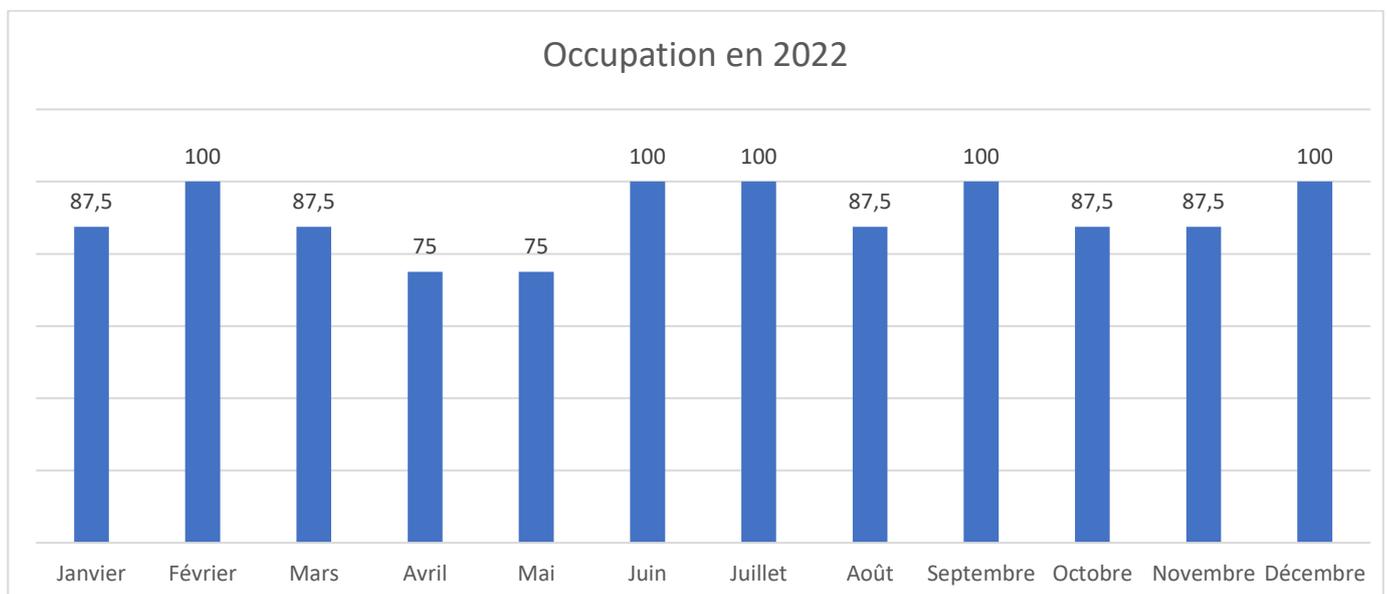
La sélection de la PPSMJ est faite selon des critères précis et sont étudiés : la motivation et l'implication de la personne, les démarches déjà entreprises, le parcours de l'intéressé qu'il soit familial, professionnel, sanitaire et judiciaire.

De la même manière, le renouvellement des hébergements se fait lors de la Commission d'Insertion avec une évaluation qui prend en compte le respect des convocations du SPIP (respect des obligations judiciaires), la présence aux rendez-vous de suivi socioéducatif et des démarches inhérentes effectuées ainsi que le respect du contrat d'hébergement. Un projet personnalisé est rédigé par le travailleur social.

5-2 Occupation des 8 places d'hébergements

Nous avons par convention :

- 4 chambres au meublé ALPAZUR 15 rue Michel Ange
- 1 studio à la résidence CARABACEL d'ADOMA 3 rue de la Gendarmerie
- 2 studios à la résidence LES EUCALYPTUS 99 chemin des Arnaud à Saint André de la Roche
- 1 studio sur la Résidence Notre Dame d'ADOMA 22 rue de Russie



Le taux annuel d'occupation sur la période de la totalité des chambres est de 90 % ce qui correspond à 3564 journées. La durée moyenne de séjour 169 jours soit 5 mois et demi.

Durant l'année il y a eu 15 admissions, 2 furent admises directement à leur sortie de détention. 13 personnes sont sorties.

21 personnes suivies, 6 d'entre elles sont auteurs de violences.

Il est à noter que toutes les personnes ont une obligation de soins.

5-2-1 Le public

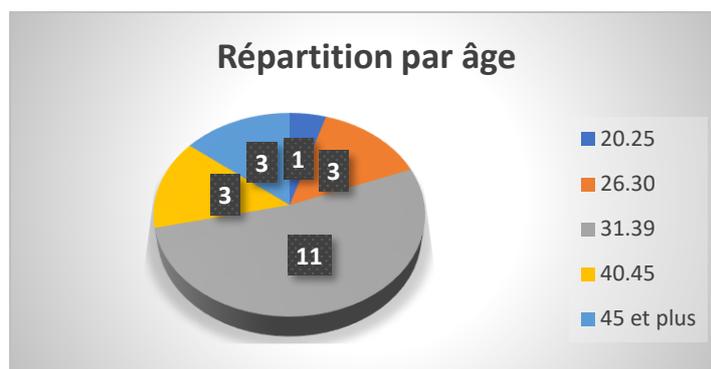
Ce projet s'adresse aux personnes sortant de détention ou sous-main de justice relevant du Tribunal de Grande Instance de Nice. Les personnes orientées sont en situation de grande précarité, sans ou avec peu de ressources, sans logement autonome, demandeuses d'un accompagnement social en vue d'un projet d'insertion.

5-2-2 Répartition par sexe

Sur les 21 personnes suivies, il y a eu une seule femme.

5-2-3 Répartition en fonction de l'âge

Majoritairement les 31/39 ans.

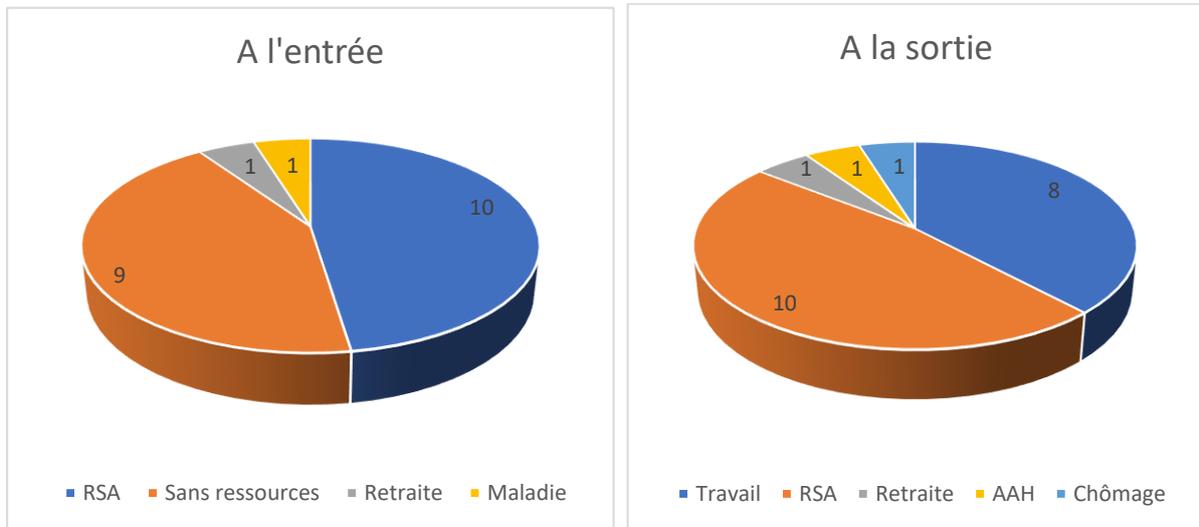


5-3 Les principes de l'intervention

L'"aller vers" c'est aller "là" où la personne se trouve. Se déplacer dans son lieu d'hébergement. Nous sommes présents à l'installation de la personne et assurons une fois par semaine une visite sur le logement, pour certaines personnes les rencontres se font au bureau pour raison de sécurité. Nous avons réalisé "avec les personnes hébergées" un maximum de démarches administratives au domicile à partir d'outils numériques permettant de développer leur autonomie et de lutter contre la fracture numérique.

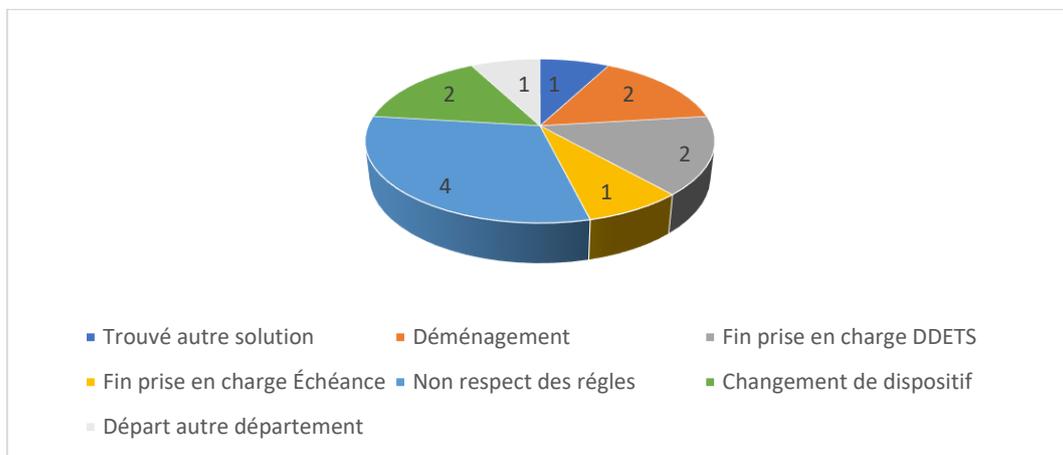
Sur la totalité des personnes suivies beaucoup ne recourent pas aux dispositifs de droits communs. Nous avons rétabli tous leurs droits sociaux.

5-4 Les ressources



5-5 Les conditions de sortie pour les 13 personnes

La recherche de logement dans le privé, la constitution des demandes de logements sociaux, l'orientation en résidence sociales. Les demandes auprès du SIAO sont effectuées dès l'obtention de ressources suffisantes et la clarification de la situation financière (surendettement, indemnisation des victimes, ...).



Le logement et l'emploi constituent deux leviers déterminant pour l'inclusion des personnes en situation de précarité sortant de détention. Compte-tenu de l'interdépendance de ces deux problématiques, nous avons associé au dispositif le volet emploi en orientant les personnes sur notre plateforme emploi.

6 personnes ont eu un suivi régulier avec notre Chargée d'insertion professionnelle

1 personne a bénéficié de l'action JOB COACH

1 personne a été orienté sur notre AAVA

Sur les 13 personnes sorties, 4 ont retrouvé un emploi dont ... par l'intervention de notre plateforme emploi.

En conclusion, ce dispositif garde toute son importance face à la pénurie des possibilités d'hébergement. L'hébergement spécifique du public sous-main de justice permet à celui-ci de retrouver une certaine stabilité en sortant de leur situation d'urgence et de leur précarité.

Afin de répondre à la complexité des situations nous mettons en place un important suivi de proximité, cet accompagnement éducatif et social global est une condition de réussite de la prévention de la récidive et du projet d'insertion sociale. Les rencontres, les échanges permettent aux personnes de faire valoir leur ressenti, de parler de leur projet et les mettre en œuvre.

Nous le savons pour toutes ces personnes admises dès leur sortie d'incarcération il y a un temps nécessaire de reconstruction de repère, de rythme de vie mais aussi de réapprentissage d'usage d'habiter un logement.

Nous sommes sur les lieux à chaque installation ce travail de proximité repéré est apprécié des personnes accueillies mais aussi des logeurs.

Le service s'attache à promouvoir l'accès aux droits des personnes accueillies en s'adressant aux organismes de droits communs concernés.

La réalisation de ces objectifs permet aux personnes de retrouver une autonomie et une place dans la société.

Notre participation systématique aux commissions, nos interventions à des entretiens tripartites et la possibilité d'effectuer des entretiens directement en maison d'arrêt assure une très bonne collaboration de travail avec le SPIP de Nice.

« La stratégie du logement d'abord est efficace pour permettre aux personnes de sortir durablement de la rue même si son effet dépend fortement de nombreux facteurs comme la disponibilité de logements abordables, les flux migratoires ou l'accroissement des situations de grande pauvreté. »

Sylvain Mathieu

Délégué interministériel pour l'hébergement et à l'accès au logement

6. Conclusion et Perspectives

Le CHRS de la Fondation de Nice, au travers de plusieurs évolutions d'organisation du travail passées (« Aller vers », VAD, télétravail) et en cours (multi référence, augmentation du HLM...) mais aussi en raison du développement des actions liées au logement, est en perpétuel mouvement.

L'équipe de travailleurs sociaux du CHRS, après un accompagnement extérieur, a mis en place une organisation de travail en multi référence depuis le début d'année 2023. Un bilan de ce mode d'organisation est prévu à l'automne.

L'année 2023 voit aussi la mise en place de la réforme de la qualité en continue, avec des groupes de travail sur les modalités et outils à mettre en place, après un état des lieux. L'évaluation externe est prévue au 2^{ème} semestre 2024.

Enfin, le séminaire des usagers, prévu en novembre est en cours de préparation : la thématique est réfléchiée par un groupe de travail composé d'usagers et de travailleurs sociaux.



Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



Cofinancé par
l'Union
Européenne



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.